

Conclusions du Conseil européen de Vienne: extrait sur la préparation de la mise en œuvre du traité d'Amsterdam (11 et 12 décembre 1998)

Légende: Réuni à Vienne les 11 et 12 décembre 1998, le Conseil européen estime, à l'instar de la déclaration franco-britannique de Saint-Malo, que la politique étrangère et de sécurité commune doit s'appuyer sur des capacités opérationnelles crédibles afin que l'Union européenne (UE) occupe une place forte sur la scène internationale. Le Conseil européen invite le Conseil à poursuivre, en accord avec l'Union de l'Europe occidentale (UEO), l'élaboration d'arrangements visant à une coopération renforcée entre l'UE et l'UEO.

Source: Conclusions de la présidence. Conseil européen de Vienne, 12 décembre 1998. [EN LIGNE]. [s.l.]: Conseil de l'Union européenne, [24.11.2005]. 00300/1/98 REV. Disponible sur http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/00300-R1.F8.htm.

Copyright: (c) Union européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/conclusions_du_conseil_europeen_de_vienne_extrait_sur_la_preparation_de_la_mise_en_%C5%93uvre_du_traite_d_amsterdam_11_et_12_decembre_1998-fr-0f843fe5-ad29-4f00-967c-888dc57b2a2d.html

Date de dernière mise à jour: 22/06/2015

Conseil européen de Vienne (11 et 12 décembre 1998) Conclusions de la présidence

Le Conseil européen s'est réuni à Vienne les 11 et 12 décembre 1998 pour examiner les principales questions et les défis majeurs auxquels l'Union européenne est confrontée. Il a commencé ses travaux par un échange de vues avec M. José María GIL-ROBLES, Président du Parlement européen, sur les principaux thèmes de discussion.

[...]

I. Stratégie de Vienne pour l'Europe

1. L'intégration européenne a pris un nouvel élan. La monnaie unique est sur le point d'être lancée. La coordination des efforts accomplis pour promouvoir l'emploi a donné des résultats encourageants. Le processus d'élargissement est bien engagé. Alors que le millénaire touche à sa fin, l'Union doit renforcer sa capacité de se mettre au service de ses citoyens.

2. A Cardiff, le Conseil européen a engagé un large débat sur le développement futur de l'Union européenne. A Pörschach, les chefs d'Etat ou de gouvernement ont souligné que l'Union devait être forte et efficace. Dans cet esprit, le Conseil européen de Vienne a recensé quatre sujets qui préoccupent au premier chef les citoyens européens et exigent une action rapide et efficace. Il a par conséquent marqué son accord sur la stratégie ci-après, dite "Stratégie de Vienne pour l'Europe":

[...]

Promouvoir la stabilité et la prospérité partout en Europe et dans le monde

- Poursuite dynamique des négociations et des préparatifs en vue de l'adhésion et présentation par la Commission de rapports sur la situation des pays candidats en vue du Conseil européen d'Helsinki.

- Mise en œuvre effective des nouveaux instruments de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) après l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam (Haut représentant, Unité PESC de planification de la politique et d'alerte rapide, amélioration des mécanismes de prise de décision); évaluation lors du Conseil européen d'Helsinki.

- Préparation des premières stratégies communes concernant la Russie, l'Ukraine, la région méditerranéenne et les Balkans occidentaux; première adoption lors du Conseil européen de Cologne.

- Poursuite de la réflexion sur l'élaboration d'une politique européenne de sécurité et de défense; examen lors du Conseil européen de Cologne.

Faisant fond sur ces éléments, le Conseil européen adoptera, lors de sa réunion d'Helsinki, une "déclaration du millénaire" sur les priorités de l'Union au cours des années à venir.

[...]

VII. Préparation de la mise en œuvre du traité d'Amsterdam

71. Le Conseil européen réaffirme l'importance qu'il attache à ce que le traité d'Amsterdam puisse fonctionner pleinement dès son entrée en vigueur. Il salue les progrès réalisés jusqu'ici dans les travaux préparatoires et souligne qu'il est urgent de mettre au point les mesures nécessaires à cet égard, y compris dans le domaine important de la justice et des affaires intérieures.

72. Le Conseil européen a pris acte du projet de statut des députés au Parlement européen et invite les institutions concernées à assurer le suivi nécessaire.

73. En ce qui concerne la politique étrangère et de sécurité commune, le Conseil européen est d'accord pour estimer que le Secrétaire général du Conseil et Haut Représentant pour la PESC devra être nommé dès que possible et être une personnalité ayant une stature importante sur le plan politique. Le Conseil européen prend acte des travaux réalisés par le Conseil en ce qui concerne la création au sein du Secrétariat général d'une Unité de planification de la politique et d'alerte rapide.

74. Le Conseil européen invite le Conseil, conformément aux recommandations figurant dans son rapport, à élaborer des stratégies communes pour ce qui concerne la Russie, l'Ukraine, la région méditerranéenne en tenant plus particulièrement compte du processus de Barcelone et du processus de paix au Moyen-Orient, ainsi que pour ce qui concerne les Balkans occidentaux, étant entendu que la première des stratégies communes concernera la Russie. Lorsqu'il s'agira de déterminer d'autres sujets de stratégies communes, des sujets thématiques devraient également être envisagés.

75. Le Conseil européen invite le Conseil à poursuivre, en accord avec l'UEO, l'élaboration d'arrangements visant à une coopération renforcée conformément au protocole sur l'article 17 du traité sur l'Union européenne tel que modifié par le traité d'Amsterdam, afin que ces arrangements puissent être applicables dès l'entrée en vigueur de ce traité.

76. Le Conseil européen se félicite du nouvel élan qui a été imprimé au débat sur une politique européenne commune en matière de sécurité et de défense. Il estime que la politique étrangère et de sécurité commune doit s'appuyer sur des capacités opérationnelles crédibles si l'on veut que l'Union européenne soit en mesure d'occuper pleinement la place qui lui revient sur la scène internationale. Il se félicite de la déclaration franco-britannique faite à Saint-Malo le 4 décembre 1998. Le renforcement de la solidarité européenne doit prendre en compte les différentes positions des Etats européens, y compris les obligations de certains Etats membres au sein de l'OTAN.

77. Le Conseil européen se félicite de l'intention de l'UEO de dresser un inventaire des moyens dont il dispose pour des opérations européennes.

78. Le Conseil européen invite la prochaine présidence à approfondir ce débat sur la base des délibérations de la réunion ministérielle de l'UEO du 16 novembre à Rome et du Conseil "Affaires générales" du 7 décembre 1998. Le Conseil européen examinera cette question lors de sa réunion de Cologne des 3 et 4 juin 1999.

[...]